

## **COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC**

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du : 5 juillet 2022 à 20 Heures, Salle du Conseil de la Mairie de  
MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800

Président du Conseil Municipal : Alain LALABARDE

Secrétaire de Séance : Jocelyne MATHIEU

Total des membres présents : 19

M .Mmes LALABARDE, SABEL, ROUX, MATHIEU, LAFAGE, DOCHE, MEYNEN,  
DEMON, LE QUILLEC, BERTHOLET-FRAUNIE, SAURAT, FICAT, BARRES,  
LAPLANCHE, RECHE, MURET, LAPEZE, ARNAL (arrivé à 20h53)

Total des membres présents ou représentés : 20

Total des membres absents : 4

M.Mmes : SAURT (Donné pouvoir à Mme MATHIEU) CAUMON, BARRAU,  
LAGARD

**QUORUM : 13**

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- Demande de subvention Patrimoine Remarquable au Département pour la rénovation de l'Eglise Saint Hilaire
- Admission en non-valeur
- Subvention exceptionnelle association
- Création de 4 emplois permanents pour avancements de grades
- Vente de terrains
- Décision budgétaire modificative n°1
- Gratification stagiaires BAFA
- Questions diverses éventuelles

<b>Adopté à l'unanimité</b>	VOTE :		
	pour	contre	abstention

- 
- **N° 3 Subvention exceptionnelle association**
- *Présentation de Monsieur Patrick DOCHE Adjoint :*
- L'Association VIVA VOCE a dû changer de chef de chorale pour cause de maladie. Ils ont trouvé un nouveau chef de chœur à Lauzerte. La pandémie a également réduit les possibilités de représentations générant de la trésorerie. De ces faits, l'association «Viva Voce » est en difficulté financière. Il conviendrait donc de procéder à une modification du tableau des subventions pour leur attribuer une subvention exceptionnelle de 1200 € afin de les aider à amoindrir leur déficit. Cette subvention sera reconduite l'année prochaine. L'Association s'engage en contrepartie à faire des représentations sur la Commune de Montcuq
- 
- **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Adopté à l'unanimité</b>	VOTE :		
	pour	contre	abstention

- 
- **N° 4 Création de 4 emplois permanents pour avancements de grades**
- Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet (35h) nécessaires au fonctionnement des services, soit :
- -réussite au concours d'ATSEM Principal de 2° classe de deux agents du service scolaire ;
- - avancement au grade d'ATSEM Principal 1<sup>ère</sup> classe pour un agent du service scolaire
- - d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial Principal 1ère classe pour un agent du service technique;
- Création de ces emplois et modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2022
- **VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## ARRIVEE DE M. ARNAL Jérôme à 20 h 53

### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Adopté à l'unanimité</b>	<b>VOTE :</b>		
	pour	contre	abstention

■

#### ■ **N°5/3 Vente de terrains SCI-PLG**

- Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2021-060-01 du 05.10.2021
- Suite à la régularisation des superficies par le géomètre, la SCI « PLG » confirme son désir d'acquérir les parcelles de terrain, cadastrées lieudit Belle dent, section L numéro 2250 d'une superficie de 1132 m<sup>2</sup>, L 2252 d'une superficie de 1000m<sup>2</sup> et L 2255 d'une superficie de 222 m<sup>2</sup>. sur la base de 15€ le m<sup>2</sup>, soit un montant de 35310 €. L'ensemble des frais afférents à l'opération seront à la charge de l'acquéreur

### VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

■

	<b>VOTE :</b>		
	<b>Pour : 18</b> LALABARDE--SABEL-ROUX --MATHIEU LAFAGE-DOCHE-MEYNEN-DEMON LEQUILLEC-SAURAT BERTHOLET-FRAUNIE FICAT-BARRES LAPLANCHE-RECHE MURET -LAPEZE	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b> ARNAL J.

#### **N° 5/4 – Vente de terrains SCI LE JARDIN DE JO**

Suite à l'enquête publique, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de LA SCI «LE JARDIN DE JO» d'acquérir deux parcelles de terrain, cadastrées sous la section L numéro 2260, d'une superficie de 13 m<sup>2</sup> et L 2261 d'une superficie de 53 m<sup>2</sup>, situées devant leur maison d'habitation après leur déclassement du domaine public et leur intégration dans le domaine privé communal.

- Ces parcelles seront vendues au prix de 20 € le m<sup>2</sup> soit pour 66 m<sup>2</sup> : 1320 €.

## QUESTIONS DIVERSES

### ALSH

5 places supplémentaires ont été obtenues pour l'ALSH ce qui porte l'effectif à 45 enfants. On pourra en demander 4 de plus ce qui est notre limite. Au-delà de 49 l'organisation doit être complètement revue.

Mme BERTHOLET FRAUNIE pose la question de la possibilité d'ouvrir l'ALSH pendant toutes les vacances en mutualisant les employés des trois ALSH. Cette étude a déjà été évoquée et se poursuit.

### TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES

Il est procédé au tirage au sort de six jurés : MM. CAPRA Pierre, FITER Damien, DEMOULIN Pierre, FOISSAC Sylvie, BERTRAND Gabriel, OLIVIER Alexandra.

### DATES A RETENIR

Le débriefing de popcorn aura lieu de 15 juillet à 18 h 30 à l'espace animation.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mardi 6 septembre 2022

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 48.

Le Maire  
Alain LALABARDE



La Secrétaire de Séance  
Jocelyne MATHIEU